

L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2019/08/29-01 du conseil d'administration en date du 29 août 2019, donnant
délégation de pouvoir à l'Administratrice provisoire,
Vu l'attestation de l'école doctorale « Sciences pour l'ingénieur : Mécanique, Physique, Micro et
Nanoélectronique » en date du 15 octobre 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Le prix de thèse 2018 de l'École Doctorale 353 d'un montant de 500 euros est attribué à :

- Monsieur Harold BERJAMIN

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2019



Simone BONNAFOUS
Administratrice Provisoire
d'Aix-Marseille Université

